



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction
de la Coordination
des Actions et des Moyens
de l'Etat

Arrêté N° **2013260-0003** du **17** SEP. 2013

Objet : Composition de la commission de suivi de sites (C.S.S.) autour des sociétés UMICORE FRANCE, UMICORE BUILDING PRODUCT FRANCE, SNAM et SAM TECHNOLOGIES sur le territoire de la commune de VIVIEZ
- Arrêté modificatif

LE PREFET DE L'AVEYRON

*Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite*

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 125-2-1 et L 515-26 ;
 - Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, et notamment son article 45 ;
 - Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de sites ;
 - Vu l'arrêté préfectoral n° 2013171-0004 du 20 juin 2013 portant création de la commission de suivi de sites autour des sociétés UMICORE FRANCE, UMICORE BUILDING PRODUCT FRANCE, SNAM et SAM TECHNOLOGIES sur le territoire de la commune de Viviez,
- Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1er – Le paragraphe II de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2013171-0004 du 20 juin 2013 fixant la composition de la commission de suivi de sites (C.S.S.) autour des sociétés UMICORE FRANCE, UMICORE BUILDING PRODUCT FRANCE, SNAM et SAM TECHNOLOGIES sur le territoire de la commune de VIVIEZ est remplacé ainsi qu'il suit :

« II – Outre les membres de ces cinq collèges, la commission comprend les personnalités qualifiées suivantes :

- Monsieur Jean ROUMEGOUX, titulaire
- monsieur Jean-Luc INQUIMBERT, suppléant

- Monsieur Fabrice DECOCK, titulaire
- madame Hélène RIBIER, suppléante »,

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée aux membres de la commission de suivi de site.

Fait à Rodez, le 17 SEP. 2013

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général



Cécile LENGLET